



## QUELLE INTERSECTION ENTRE NOUVEAUX « MODÈLES ÉCONOMIQUES » ET ÉCONOMIE SOCIALE ?

Adrian Jehin et  
Quentin Mortier  
SAW-B



Analyse 2016

« Rien n'obscurcit aussi efficacement notre vision de la société que le préjugé économiste. »

Karl Polanyi

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, le système capitaliste dominant peine à retrouver les chemins de la croissance. Depuis la révolution industrielle, son histoire n'a cessé d'être rythmée par des périodes d'euphorie et d'essoufflement, sa dernière déroute remontant à la crise des *subprimes* en 2008. Dans un climat de morosité économique permanente, il paraît urgent de changer de paradigme. Dès lors, quels outils avons-nous à notre disposition ? Au-delà de l'économie sociale, que penser de ces « nouveaux » modèles qui s'invitent dans notre quotidien sous le signe de « l'innovation » ? Sommes-nous aux prémices d'un changement sociétal majeur ou d'un simple renouveau du capitalisme ?

Après avoir passé en revue les fondements des communs, de l'économie collaborative et de l'économie circulaire dans une première analyse, penchons-nous à présent sur leurs problématiques communes et sur leur potentiel enrichissement mutuel avec l'économie sociale. Pour alimenter notre réflexion, nous avons choisi de rencontrer quatre acteurs de terrain qui sont à l'intersection entre ces différents modèles et l'économie sociale : Coopeos, Terre-en-vue, SMart et Commons Josaphat. Voici les éléments de ces expérimentations en cours qui nous ont semblé les plus pertinents.

### DOSSIER « NOUVEAUX MODELES »

Nouveaux « modèles économiques » : tour d'horizon

Quelle intersection entre nouveaux « modèles économiques » et économie sociale ?

#### Coopeos : pour le développement local de la biomasse-énergie

Créée fin 2015, Coopeos est une coopérative active dans les solutions alternatives à la production d'énergie à partir de réserves fossiles (charbon, pétrole, gaz). Elle propose aux collectivités et aux entreprises de se chauffer à partir de « bois déchiqueté », un combustible renouvelable produit localement à partir de branches et de troncs, et de réduire leur consommation d'énergie grâce à un programme d'efficacité énergétique tout en sensibilisant les occupants aux économies d'énergie et au développement durable en général.

Plus d'infos : [www.coopeos.be](http://www.coopeos.be)

#### SMart : pour la protection des travailleurs autonomes

À l'origine, en 1998, SMart a été créée en Belgique dans le but d'offrir aux artistes et aux techniciens du secteur créatif la possibilité de nouer des contrats en toute légalité avec leurs clients, et de garantir leurs droits sociaux, notamment par rapport aux allocations de chômage. Au vu de la croissance du nombre de ses clients, la structure a rapidement mis en place une plateforme informatique de mutualisation d'outils d'ordre administratif. Par la suite, la fondation s'est ouverte à un spectre plus large de métiers

FRONTIÈRES DE  
L'ÉCONOMIE  
SOCIALE

SAW-B

(journalistes, formateurs, traducteurs, etc.), confrontés aux mêmes besoins, ceux des freelances en général. En échange de ses services, SMart prélève 6,5 % sur les contrats HTVA, de quoi assurer son fonctionnement, de façon similaire à une mutuelle. En 2017, la fondation achèvera de se transformer en coopérative, dans le but d'associer ses membres à son gouvernement, de leur conférer le statut de propriétaire collectif de leur outil de travail, et d'assurer son développement tout en conservant son indépendance et son inscription dans l'économie sociale.

Plus d'infos : [www.smartbe.be](http://www.smartbe.be)

#### **Terre-en-vue : pour l'accès à la terre**

Créé en 2011 à l'initiative du réseau de soutien à l'agriculture paysanne (RESAP), Terre-en-vue rassemble des citoyens, des organisations et des acteurs publics qui souhaitent faciliter l'accès à la terre en Belgique, dans un contexte d'explosion du prix du foncier depuis le début des années 2000. Concrètement, la coopérative mobilise les citoyens pour acquérir des terrains et les soustraire à la spéculation, en les inscrivant dans le domaine des communs. Propriété de la coopérative, les terrains sont alors mis à disposition d'agriculteurs, sélectionnés par une commission, qui est composée des agriculteurs du mouvement. Les terres sont soumises à un contrat de location, dit le « contrat de confiance », qui encadre l'utilisation respectueuse des terres.

Plus d'infos : [www.terre-en-vue.be](http://www.terre-en-vue.be)

#### **Commons Josaphat : le quartier comme (bien) commun**

Commons Josaphat est une plate-forme indépendante d'habitants de quartier, de militants et d'associations. L'idée de ce collectif est que la ville peut être gérée comme un bien commun. Il relève que, partout dans Bruxelles, des expériences locales sont déjà menées selon ces principes. L'ambition est maintenant d'arriver à développer un quartier qui fonctionne selon ces mêmes principes. Une proposition a ainsi été élaborée pour le site Josaphat, une friche à cheval sur Schaerbeek et Evere. Cette proposition comporte des propositions concrètes sur l'organisation de l'habitat, le travail, la vie dans ce quartier.

Plus d'infos : <https://commonsjosaphat.wordpress.com>

## LE DANGER DE RÉAPPROPRIATION PAR LA LOGIQUE CAPITALISTE

Que ce soit pour l'économie circulaire, l'économie collaborative ou dans une moindre mesure, les communs, la réappropriation par les mécanismes et les logiques du système capitaliste constitue un risque récurrent. À commencer par l'économie collaborative, pour laquelle SAW-B a déjà traité le phénomène d'« uberisation »<sup>1</sup> qui, pour reprendre la typologie exposée précédemment, correspond à l'idéal type des « entremetteurs ». Uber, Airbnb, Blablacar, Deliveroo, autant d'entreprises, dites d'économie collaborative, qui ont pour logique l'accumulation du capital à travers la désintégration verticale<sup>2</sup>, avec comme support technique les plates-formes numériques. En se déchargeant de la responsabilité de leurs employés, ces structures maximisent leur rentabilité et court-circuitent la contribution à l'effort national (impôts, sécurité sociale et droits des travailleurs). Bref, il s'agit là d'entreprises qui, bien que présentées comme des modèles entrepreneuriaux alternatifs,

<sup>1</sup> Pour une étude approfondie du cas Uber, lire Violaine Wathélet, « Et si l' « économie collaborative » n'existait pas », analyse SAW-B, 2015 [disponible sur [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be)].

<sup>2</sup> Qui consiste pour une entreprise à sous-traiter une part importante de sa chaîne de création de valeur.

ne sont en pratique que des nouvelles expressions du capitalisme néolibéral, appliquant à la lettre son obsession pour la flexibilité... et le profit. Le secteur des livraisons de repas à domicile, frappé par le récent redressement judiciaire de Take it Easy, est un cas d'école. Du jour au lendemain, ses 450 livreurs belges se sont retrouvés sans revenu ni indemnité<sup>3</sup>, de par leur statut de travailleur indépendant. Sans parler de leurs conditions de travail oppressantes, entièrement dévolues à la performance. Le journal *l'Echo* est allé récemment à la rencontre des livreurs bruxellois. Leurs témoignages sont éloquentes<sup>4</sup>. Considérés comme de la « main-d'œuvre interchangeable », ces derniers doivent financer la majeure partie de leur matériel, sont comparés les uns les autres sur base de divers critères allant de leur vitesse moyenne à leur temps de réaction à chaque réception d'une nouvelle commande, et perçoivent un salaire inférieur à ce qui est leur a été promis dans les petites annonces. De plus, le rythme de leurs commandes est imprévisible et irrégulier et ajoute une dimension d'incertitude à leur rémunération. De leur côté, les dirigeants se dédouanent de toute responsabilité : les commandes seraient déterminées par des algorithmes, assurant une équité absolue entre les coursiers. Ou comment imposer des conditions de travail « irréprochables » au nom de la sacro-sainte technologie ? Clairement, l'intérêt n'est pas ici de créer une quelconque communauté solidaire, ni de contribuer à l'intérêt collectif, mais bien de générer un maximum de revenus en un minimum de temps possible. À Londres, excédés par la volonté de Deliveroo de changer de mode de rémunération<sup>5</sup>, les coursiers ont montré la voie de la sédition en août dernier, en créant un mouvement de grève collective, jusqu'à obtenir gain de cause<sup>6</sup>. Un bel exemple de solidarité qui démontre que les géants de l'économie « collaborative », aussi puissants soient-ils, restent *in fine* dépendants de la (bonne) volonté de leurs travailleurs.

Passons à présent à l'économie circulaire. Nous l'avons dit, il en existe deux interprétations dans notre société. La première peut être assimilée au concept de bioéconomie de René Passet. Ici, l'économie est considérée comme un sous-système de la société, faisant elle-même partie intégrante de la biosphère. Elle n'est plus considérée comme système dominant, que ce soit par rapport au politique, au social ou à l'environnement. Sa finalité première n'est pas focalisée sur la croissance et l'accumulation du profit, mais davantage sur le respect de l'environnement et sur le bien-être humain. La coopérative Coopeos, présentée dans la première analyse, en est un parfait exemple, puisqu'elle cherche à soutenir l'emploi local en exploitant les déchets verts inutilisés comme ressource d'énergie renouvelable, dans une logique de co-création de valeur et de redistribution de la valeur créée.

La deuxième interprétation de l'économie circulaire s'inscrit dans la lignée de l'économie verte, qui est l'activité économique « *qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources* »<sup>7</sup>. Cette vision est largement défendue par les instances internationales (ONU, OCDE, Commission Européenne) et de nombreuses multinationales (Total, Michelin, Suez, etc.). Une interprétation intimement liée à l'émergence du concept de « développement durable » dans le rapport Brundtland publié en 1987 par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. À l'époque, ce dernier s'appuie sur trois présupposés : la croissance économique comme condition nécessaire du développement, les avancées technologiques et l'artificialisation de la nature comme moyen d'assurer la durabilité des ressources et enfin, la pauvreté comme menace pour

<sup>3</sup> Grâce à la convention signée en mai entre *Deliveroo*, *Take it Easy* et *SMart*, qui gère désormais les contrats de travail des livreurs, ces derniers ont néanmoins pu toucher leur dernier salaire malgré la faillite de l'enseigne belge.

<sup>4</sup> LIËSSE D. et HARSCOËT J., « Les coursiers dénoncent les salaires de Deliveroo : vis ma vie de livreur à deux roues », dans *l'Echo*, mis en ligne le 19 août 2016 [consultable sur [www.lecho.be](http://www.lecho.be)].

<sup>5</sup> C'est-à-dire imposer le modèle belge où le coursier est rémunéré à la commande et non pas à l'heure prestée.

<sup>6</sup> RUSCIO L., « Deliveroo distancé par les coursiers », dans *L'Humanité*, mis en ligne le 25 août 2015 [consultable sur [www.humanite.fr](http://www.humanite.fr)].

<sup>7</sup> Définition du rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), « Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté », 2011.

l'environnement. Une vision qui a « *renforcé la croyance en la viabilité du modèle dominant d'organisation économique et sociale ; il a occulté l'impératif d'accumulation infinie dans le cadre du capitalisme et l'impossibilité pour ce modèle d'assurer sa reproduction sans susciter sans cesse de nouveaux besoins, sans programmer l'obsolescence des produits* ». (...) *Le rapport Brundtland a finalement donné un nouveau souffle au concept de développement, sans interroger sa logique et sa réalité* »<sup>8</sup>. En pratique, ce qui devait relever d'un équilibre entre le social, l'écologique et l'économique a succombé sous le poids sans mesure du pilier économique. Il en résulte que les négociations lors des sommets internationaux sur l'environnement qui ont suivi ont abouti à la marchandisation de la nature, sous prétexte que la gestion efficace des ressources ne serait possible qu'à condition de leur attribuer des droits de propriété privée. Avec la perspective erronée que l'économie verte serait un moyen pour les pays du Sud de se développer grâce à leur biodiversité. L'exemple le plus actuel est le Brésil, qui a certes connu une forte croissance jusque dans les années 2000, mais qui est depuis retombé dans une crise profonde, en ayant au passage détruit ses écosystèmes, en raison de sa politique d'agriculture intensive servant à produire et à exporter massivement du soja, qui plus est transgénique, de la canne à sucre et des agrocarburants.

Aujourd'hui, si le concept d'économie verte a laissé place à l'économie circulaire dans le langage institutionnel, son instrumentalisation à des fins de croissance et de compétitivité est identique. De fait, dans le dernier plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, on peut lire dès les premières lignes que la transition vers une économie plus circulaire est « *l'occasion de transformer notre économie et de créer des avantages concurrentiels nouveaux et durables pour l'Europe. L'économie circulaire stimulera la compétitivité de l'Union en protégeant les entreprises contre la rareté des ressources et la volatilité des prix, contribuant ainsi à créer de nouveaux débouchés commerciaux et des modes de production et de consommation innovants et plus efficaces* »<sup>9</sup>. Dans cette perspective, l'économie circulaire est davantage utilisée à des fins de compensation d'un modèle polluant que comme outil de changement de paradigme. En témoigne son succès en Chine, où la confrontation entre l'urgence écologique et la recherche de croissance économique atteint son paroxysme<sup>10</sup>. En Belgique, le Plan Marshall 4.0, plan de redéploiement économique de la Wallonie consacre, entre autres, 1,1 milliard d'euros au soutien de l'économie circulaire, tandis que le gouvernement bruxellois a mis en place son programme régional en économie circulaire, qui entend « *transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques* » et « *contribuer à créer de l'emploi* ». De fait, si les principes inhérents à l'économie circulaire sont indéniablement porteurs de changement, le risque persiste que notre société de consommation ne soit pas fondamentalement remise en question. En d'autres termes, qu'un géant comme IKEA s'inscrive dans une dynamique d'économie circulaire sans avoir pour autant à changer son core business, qui repose sur l'obsolescence programmée, la franchise et la sous-traitance internationale, est une hérésie. Ou quand économie circulaire rime avec greenwashing<sup>11</sup>. Dans ces cas de figure, les investisseurs voient en l'économie collaborative et l'économie circulaire un moyen de retrouver les chemins de la croissance économique, quitte à les réinterpréter à leur convenance.

Empêcher la réappropriation de pratiques économiques par la logique capitaliste apparaît donc comme un enjeu majeur. Une réalité à laquelle l'économie sociale n'échappe pas non plus. Elle aussi connaît parfois une distance entre ses principes et leur mise en œuvre. Concurrence dans la recherche de financement, contournement de la limite de

<sup>8</sup> AZAM G., COMBES M. et BONNEUIL C., *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, Editions Les liens qui libèrent, 2015.

<sup>9</sup> « Boucler la boucle – Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire », Union Européenne, 2015, 26p

<sup>10</sup> À ce sujet, lire LEVY J.-C., et AUREZ V., « Les Dynamiques de l'économie circulaire en Chine », dans *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n° 76, avril 2014, pp 13-18.

<sup>11</sup> Pratique marketing qui consiste à tromper le consommateur sur la prétendue dimension écologique d'une entreprise.

rémunération du capital souscrit à travers la création de sociétés anonymes, non-application des principes de gestion démocratique, les risques de dérive de l'économie sociale sont tout aussi réelles<sup>12</sup>. Une confrontation à la réalité parfois décevante pour les acteurs de terrain que nous avons rencontrés. «*Il y a vraiment une concurrence entre certaines coopératives, et je trouve ça excessivement dommage. Il y des coopératives qui ont une offre similaire à la nôtre, donc là on pourrait coexister plutôt que d'être concurrents. Regardons si on ne peut pas s'arranger, estimer ensemble ce qui est le mieux pour le client*» estime ainsi Frédéric Bourgois de Coopeos. En l'occurrence, si l'économie circulaire encourage la co-crédation de valeur et l'écologie industrielle, en pratique, les logiques de concurrence propres au capitalisme ont parfois la peau dure.

Pour comprendre ces tensions inhérentes à l'ensemble des modèles que nous avons passés en revue, les réflexions de l'économiste hongrois Karl Polanyi sont éclairantes à plus d'un titre. Ce dernier part du principe que notre économie est un processus institutionnalisé, qui répond à toute une série de normes, de lois et de règles qui en déterminent le fonctionnement. Le marché de l'offre et de la demande, pour prendre un exemple concret, serait donc une construction sociale et non un phénomène naturel. En partant de ce principe, le philosophe développe une réflexion sur l'opposition entre les forces du marché et les forces sociales de notre société capitaliste néolibérale où le marché, dit autorégulateur, serait « désencastré » de la société.



Une opposition qui rend compte des tensions que nous avons observées, comme l'explique Jonathan Durand Folco, professeur en innovation sociale<sup>13</sup>. Ce dernier précise dans un premier temps ce que Polanyi entend par les trois « formes d'intégration » qui désignent les « mouvements institutionnalisés par lesquels sont reliés les éléments du processus économique », à savoir la réciprocité, la redistribution et l'échange. Là où la réciprocité renvoie aux principes de symétrie, de mutualité et de don, la redistribution « désigne les méthodes de collecte et d'allocation des biens en fonction d'un principe de centralité », comme l'État social. Quant à l'échange, il dépend d'un système de marché, qui donne lieu aux relations marchandes, au système des prix, à l'offre et à la demande, bref, à l'ensemble des mécanismes propres à l'économie marchande classique. Ensuite, l'auteur utilise ces trois formes d'intégration pour étudier la nature diverse des activités qui dessinent l'économie collaborative, en comparant Airbnb et Couchsurfing. Ainsi, il observe que si Airbnb s'inscrit dans le phénomène « d'uberisation », qui reflète une marchandisation d'activités sociales sous forme d'accès monétisé à des biens et services d'autrui selon le principe de l'offre et de la demande, Couchsurfing relève davantage de la réciprocité, du don, de l'entraide et de l'échange social. L'échange marchand serait donc ici opposé à la réciprocité. En d'autres termes, d'un côté, la réappropriation par les logiques capitalistes contribuerait à « accélérer le processus de marchandisation, la flexibilisation du travail et la précarisation des conditions de vie, par l'extraction d'une rente extirpant la valeur monétaire de la coopération entre individus », tandis qu'à l'opposé, un « contre-mouvement de protection sociale » viserait à ré-encadrer l'économie dans la société, à la fois à travers des

<sup>12</sup> À ce sujet, Philippe Frémeaux a identifié trois risques pour les entreprises sociales : la récupération, la banalisation et l'instrumentalisation. Pour un développement détaillé, lire FREMEAUX P., *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*. Alternatives Economiques, 2009.

<sup>13</sup> Les citations qui suivent sont extraites de DURAND FOLCO J., « Polanyi contre Uber », le devoir de philo, dans *Le Devoir*, mis en ligne le 26 février 2016 [consultable sur [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)].

régulations institutionnelles (législation sur la fiscalité des entreprises d'économie collaborative, sur la protection des travailleurs indépendants, etc.), mais aussi à travers des initiatives citoyennes, des innovations sociales et des modèles économiques, sur fond de réciprocité. L'auteur fait référence aux logiciels libres, aux biens communs et autres coopératives d'activités et d'emploi, qu'il décrit comme étant des « *utopies concrètes visant à étendre la coopération par le biais de nouveaux outils numériques* ».

Une analyse qui s'applique aussi parfaitement à l'économie circulaire, l'économie sociale et les communs, et qui permet de rendre compte de leurs tensions internes respectives. Le risque étant à chaque fois qu'à travers des pratiques de marketing (storytelling, novlangue, désinformation, etc.) et d'autres méthodes d'influence (comme la promesse de faire des économies), le consommateur soit dupé sur les intentions premières des initiatives auxquelles il contribue plus ou moins directement. Dans cette perspective, Karl Polanyi rappelle que le rôle de l'État comme outil de régulation est central, car il incarne à ses yeux la seule possibilité de « domestiquer le marché », en appliquant des droits sociaux adaptés aux transformations que connaît notre économie contemporaine. Un avis que rejoint Robert Castel, qui estime que « *face aux dynamiques de dérégulation qui s'imposent au nom de la libéralisation des marchés et du libre jeu de la concurrence, la présence de l'État - du moins sous la forme de l'État social, du droit du travail, de la protection sociale, des droits sociaux - apparaît comme un rempart qui serait seul susceptible de faire obstacle à l'hégémonie du nouveau régime du capitalisme* »<sup>14</sup>. Un État qui permettrait aux citoyens de s'exprimer plus librement dans leur recherche de réciprocité, et dans leur lutte contre les inégalités générées par l'économie néolibérale.

## EN PRATIQUE, QUEL RAPPORT AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ?

Si nous sommes convaincus du rôle des pouvoirs publics comme facilitateur d'un processus de changement sociétal majeur, nous avons voulu interroger nos interlocuteurs sur leurs rapports avec ces derniers. Depuis sa création, SMart a joué un rôle important dans l'amélioration des droits sociaux des artistes et des techniciens du secteur créatif. Même si l'innovation sociale n'a pas été exempte de controverses dans le secteur, la structure a contribué, au début des années 2000, à la constitution de la Plate-forme Nationale des Artistes, qui a été un partenaire de discussion important des pouvoirs publics en matière de sécurité sociale pour les artistes. Notamment dans le cadre des négociations sur la réforme du statut de l'artiste, qui ont abouti à la loi-programme du 24 décembre 2002<sup>15</sup>. Aussi, depuis 2007, SMart publie à chaque période d'élections un mémorandum exposant l'ensemble de ses revendications en faveur de la culture et des métiers de la création. Une des nombreuses initiatives qui attestent de son engagement politique. Aujourd'hui, l'organisation est en passe de devenir la plus grande coopérative d'Europe et bénéficie de fait d'un certain pouvoir d'influence. Par ailleurs, en devenant une coopérative, elle cherche également à préserver son indépendance, grâce à la contribution financière de ses coopérateurs.

Chez Terre-en-vue, les relations avec les pouvoirs publics sont vécues positivement, avec le sentiment d'être reconnu et de pouvoir dialoguer librement autour des problématiques liées à l'agriculture. « *Aujourd'hui, si Terre-en-vue existe, c'est parce qu'il y a clairement un manque de la part des pouvoirs publics, celui de l'absence totale de régulation du marché foncier par exemple (...). L'idée est de construire quelque part un modèle vitrine, que le public pourrait s'approprier, pour construire les outils adéquats de régulation du marché, de gestion des achats-ventes (de terrains), de banque foncière, etc.* » explique David Dupuis.

<sup>14</sup> CASTEL R., « Penser le changement : le parcours des années 1960-2010 », dans CASTEL R. et MARTIN C., *Changements et pensées du changement. Echanges avec Robert Castel*, Paris, La Découverte, 2013, p. 36.

<sup>15</sup> Qui comprend toute une série de mesures destinées à offrir une meilleure protection sociale aux artistes. Pour une présentation détaillée du statut d'artiste, consultez [http://smartbe.be/media/uploads/2013/10/le\\_statut\\_social\\_de\\_l\\_artiste.pdf](http://smartbe.be/media/uploads/2013/10/le_statut_social_de_l_artiste.pdf).



On décèle ici une dimension importante de co-création, qui dépasse le simple lien d'ordre financier. Et si l'association est fortement dépendante des subsides, elle compte progressivement s'en libérer. Récemment, elle a créé sa fondation, qui lui permet de récolter des dons d'argent ou des legs de terre. Le même : « *Ça peut contribuer à sécuriser notre activité, parce qu'on se rend bien compte que vivre à 100% de subsides, ce n'est pas évident* ». Qui plus est, ces subsides sont depuis peu devenus structurels, gage de stabilité et de reconnaissance, puisqu'elle est désormais soutenue par le Ministère de l'Agriculture, en plus d'une série de subsides européens.

Du côté de Coopeos, les subsides publics ont un rôle important dans le soutien financier à la solution énergétique intégrée qu'elle met en place. Des subsides contrebalancent en effet le coût artificiellement bas de l'énergie fossile. « *On a arrêté de se comparer à la valeur du fuel* » reconnaît Frédéric Bourgois. Par ailleurs, l'exigence de marchés publics impose des démarches complexes pour la jeune société, qui plus est lorsqu'elle propose des solutions innovantes. « *On a envie de travailler avec des écoles publiques, mais les marchés publics ne sont pas vraiment adaptés aux solutions innovantes* ».

Quant aux Commons Josaphat, d'après ce que nous avons observé lors de sa dernière assemblée générale fin août 2016, ses relations avec les pouvoirs publics évoluent en dents de scie. Naviguant dans un certain flou, l'initiative citoyenne peine à déceler si elle a une réelle influence sur les pouvoirs décisionnaires quant à l'aménagement de la friche. En trois ans, ses bénévoles estiment toutefois avoir parcouru du chemin sur des thématiques liées à la durabilité du quartier, ce qui les encourage à redoubler d'efforts, bien que la question de la gestion participative peine à convaincre, au même titre que l'application du modèle du Community Land Trust quand de telles sommes sont en jeu<sup>16</sup>. « *Il faut se montrer patient et y aller petit à petit* », a justement tenu à rappeler un de ses membres. L'issue favorable du projet dépendra sans doute en partie de la volonté de dialoguer de la part des pouvoirs publics, et de la capacité du mouvement à mobiliser encore d'avantage d'acteurs pour gagner en influence.

## QUEL MODÈLE DE GOUVERNEMENT ?

En théorie, l'économie collaborative et l'économie circulaire ne s'étendent guère sur la question du modèle de gouvernance intra-organisationnel. La première s'appuie certes sur les principes de communauté et de gestion collective, au sens large du terme, mais elle n'en consulte pas pour autant nécessairement ses parties prenantes dans les prises de décision, comme en attestent par exemple les changements fréquents des conditions d'utilisation des plateformes numériques de partage<sup>17</sup>. Elle n'intègre pas toujours, loin de là, le principe de gestion démocratique « une personne, une voix ».

L'économie circulaire, pour sa part, prône une organisation sociétale telle un écosystème, qui encourage le décloisonnement sectoriel, et où l'ensemble des acteurs s'inscrit dans une co-création de valeur. « L'avantage concurrentiel » devient alors « l'avantage coopératif », ce qui ne signifie pas pour autant que toute notion de concurrence disparaît, car elle continue d'être perçue comme un moyen de s'améliorer, de progresser<sup>18</sup>. Quant au modèle de gouvernance interne aux organisations, il n'est que très peu abordé dans la littérature.

Ce qui n'est évidemment pas le cas pour l'économie sociale et les communs. En effet, l'un comme l'autre prône la gouvernance participative, selon le principe « une personne, une voix ». Un modèle de gouvernance horizontal, où l'ensemble des membres participe

<sup>16</sup> Bien que le modèle ait déjà été appliqué à Bruxelles, avec le soutien des pouvoirs publics. Voir :

<https://communitylandtrust.wordpress.com/>

<sup>17</sup> Notamment en matière de confidentialité des données de ses utilisateurs, comme cela a déjà été par exemple plusieurs fois le cas pour Uber et Airbnb.

<sup>18</sup> JONKER J. et STEGEMAN H., *En route vers l'économie circulaire*, Ine Nijeland Redactie, Loil, 2016.

librement au processus de décision. Tous les acteurs de terrain que nous avons rencontrés défendent également cette idée, bien qu'il apparaisse que la gouvernance participative n'est pas toujours évidente à mettre en place, d'autant plus dans une structure de taille importante. Il va sans dire que dans le cas de SMart, qui compte des milliers de membres en Belgique, la participation collective à la vie de l'entreprise pose de sacrés défis organisationnels. « *On ne va pas faire des assemblées générales de 50 000 personnes, c'est évidemment impraticable* » reconnaît Carmelo Virone, de SMart. Comment impliquer l'ensemble des parties prenantes dans les processus de décision ? Faut-il créer des catégories de sociétaires ? Est-il nécessaire de mettre en place des espaces de rencontre en plus des assemblées générales ? Autant de questions que l'organisation s'est posée dans le cadre de la préparation de son passage en coopérative<sup>19</sup>.

Chez Terre-en-vue, l'anticipation de la croissance de l'organisation est également source de réflexions. « *Depuis notre lancement, on vit une croissance constante du capital social et du nombre de coopérateurs. À nos AG, on mobilise 100 à 150 personnes alors qu'on a 1000 coopérateurs. Ça pose toute une série de défis en matière de participation réelle. Comment s'assurer du maintien de cette philosophie et de la transmission parmi les coopérateurs, des valeurs qu'on porte réellement, dans un mouvement qui s'accroît ?* » s'interroge David Dupuis. Comme on peut le constater, la gestion de la croissance d'une coopérative intensifie les défis propres à la gestion démocratique, que ce soit l'implication de l'ensemble des membres, la préservation des valeurs initiales du mouvement, la mise en place d'outils d'intelligence collective ou la distribution du pouvoir décisionnel... sachant qu'il n'existe *in fine* pas de modèle type, uniformément applicable à tous. Il convient avant tout pour chaque mouvement, chaque organisation de trouver son propre équilibre.

Au final, soulignons que sur ce point, l'économie sociale et les communs se distinguent assez nettement de l'économie collaborative et de l'économie circulaire, comme le rappelle Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS, dans un entretien accordé à Rue 89 : « *La « communauté » de l'économie collaborative numérique n'a aucun pouvoir sur l'entreprise. C'est une communauté virtuelle d'usagers, sans véritables liens entre eux et surtout sans liens de pouvoir juridiques sur l'entreprise. Faire partie de la communauté des « hôtes » Airbnb, c'est comme être client de Leroy Merlin avec une carte de fidélité, rien de plus* »<sup>20</sup>. Par pouvoir juridique, Hugues Sibille fait référence à la participation à la gestion de l'organisation des membres de structures d'économie sociale, sous forme par exemple de détention de parts du capital pour les coopératives ou d'adhésion à l'assemblée générale dans le cas des associations. En ce sens, le principe de communauté n'a pas la même signification d'un modèle à l'autre. Une affirmation qu'il convient toutefois de nuancer, car, rappelons-le, l'économie collaborative et l'économie circulaire englobent des pratiques multiples, dont les structures juridiques varient d'une traditionnelle société anonyme à une entreprise d'économie sociale, comme c'est le cas par exemple de l'Atelier paysan, une coopérative d'auto-construction française. Il est donc délicat d'en définir une tendance générale. Retenons simplement que la gestion démocratique constitue un bon indicateur pour distinguer les initiatives de type capitaliste des pratiques d'économie sociale.

## QUELLE ALTERNATIVE À LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ?

Une autre problématique commune aux modèles que nous étudions est la propriété privée, qui constitue un des préceptes fondamentaux de la logique capitaliste, et qui s'applique à un éventail de biens de plus en plus large, avec l'exemple de la marchandisation du vivant dans le domaine de la recherche scientifique. Nous l'avons vu, l'économie collaborative et l'économie circulaire favorisent l'usage plutôt que la propriété, ainsi que la co-création. La logique « open source », par exemple, laisse à tout un chacun accès au code source d'un

<sup>19</sup> Dont l'avancement peut-être suivi sur [www.smartbe.be/fr/smart-progress](http://www.smartbe.be/fr/smart-progress).

<sup>20</sup> PRUDENT R., « L'économie collaborative accroît les inégalités patrimoniales », dans *Rue 89*, mise en ligne le 26 août 2016 [consultable sur [www.rue89.nouvelobs.com](http://www.rue89.nouvelobs.com)].



logiciel « libre », qui évolue au gré des contributions de sa communauté de développeurs. Les communs, pour leur part, s'inscrivent dans un modèle de gestion collective de biens communs, en opposition au caractère rival et exclusif de la propriété privée. À n'en pas douter, vaincre la culture de la propriété privée apparaît, pour reprendre les termes de Philippe De Leener, comme étant « *une des clefs essentielles de toute véritable alternative au capitalisme* »<sup>21</sup> dans une société où la possession est automatiquement associée à la liberté, l'affirmation de soi et la sécurité. En quoi les acteurs interrogés contribuent-ils à ce changement de paradigme ?

Dans le cas des Commons Josephat, l'initiative citoyenne propose que la propriété de la friche soit transférée à une fondation, selon le même principe que le Community Land Trust pour permettre à des ménages à faibles revenus de devenir propriétaires d'un logement sans devoir acquérir de terrain. Concrètement, les ménages sont donc propriétaires d'un bien immobilier construit sur un terrain appartenant à la fondation, pour lequel ils paient un droit d'usage. Un mécanisme qui est libéré de toute spéculation foncière, puisque les terrains restent, de génération en génération, la propriété de la fondation. Quant à la spéculation immobilière, elle est contrecarrée par un prix de revente plafonné des logements. Le propriétaire qui revend son bien ne touche que 25 % d'une éventuelle plus-value, le reste étant déduit, à hauteur de 69 %<sup>22</sup>, du prix d'achat pour le nouveau propriétaire. Il en résulte que la fondation ne doit éventuellement faire appel aux subsides qu'une seule fois, lors de l'achat initial des terrains. Par ailleurs, la gestion collective est également intégrée au modèle. La communauté compte en effet trois types de membres au niveau décisionnel : les locataires des logements, les riverains et la société civile et les représentants des pouvoirs publics. Chaque groupe disposant d'un tiers du pouvoir de décision.

De son côté, Terre-en-vue fonctionne de façon similaire. Grâce à la contribution financière de ses coopérateurs, elle achète des terres, dont elle cède par la suite le droit d'usage à des agriculteurs. De fait, sa coopérative reste en permanence propriétaire des terres, et s'assure qu'elles sont exploitées dans un esprit de durabilité par le biais de la « servitude environnementale », un outil juridique introduit dans l'acte de propriété du terrain. « *L'idée est de maintenir la capacité des terres à nourrir les générations futures* » affirme David Dupuis. Soit une acquisition et une gestion communautaire des terres agricoles qui permet d'échapper à la spéculation foncière et à l'agriculture industrielle.

Quant à Coopeos, qui s'inspire de l'économie de la fonctionnalité, dont l'objectif est « *de créer une valeur d'usage la plus élevée possible pendant le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources matérielles et d'énergie possible* »<sup>23</sup>. Sa finalité vise à préserver les ressources naturelles et à privilégier l'usage à la propriété, en évoluant de la valeur d'échange à la valeur d'usage. Concrètement, on passe d'un esprit de compétition entre producteur et consommateur autour du prix de vente d'un produit, à une relation contractuelle où le prestataire d'un service va chercher à satisfaire au mieux les besoins de son client. Dans le cas de Coopeos, plutôt que de proposer un contrat énergétique classique, où le client paie en fonction de sa consommation, la coopérative a mis en place un contrat dit de « performance énergétique », c'est-à-dire un forfait qui comprend toute une série de services (installation et entretien des machines, amélioration du rendement énergétique du bâtiment, approvisionnement en combustibles, etc.), et dont la mensualité ne varie pas en fonction de la quantité d'énergie consommée, ni du prix du marché de l'énergie. Le client n'est donc pas soumis aux variations du prix de l'énergie, et la coopérative se donne les moyens de baisser durablement sa consommation, afin de diminuer ses coûts. Le client ne devient propriétaire de ses installations techniques (chaudière, etc.) qu'à la fin du contrat,

<sup>21</sup> DE LEENER P., *À quelles conditions les communs nous aident-ils à nous émanciper de la culture de la propriété privée ?*, Inter-Mondes Belgique, Série « Clefs en économie politique », n° 9, Louvain-La-Neuve, 2016.

<sup>22</sup> 6 % de la plus-value revient au CLT afin de partiellement couvrir ses frais de gestion.

<sup>23</sup> VAN NIEL J., « L'économie de la fonctionnalité : principes, éléments de terminologie et proposition de typologie », dans *Développement durable et territoires*, 2014, Vol. 5, n° 1.

une fois que leur amortissement arrive à terme. De nombreux autres exemples d'application de l'économie de fonctionnalité existent, notamment dans le secteur de la mobilité (Michelin, Cambio, Villo!, etc.), où « *la consommation ne résiderait plus dans l'appropriation privative d'un bien donné, mais dans l'accès* »<sup>24</sup>. En gardant à l'esprit qu'une activité d'économie de fonctionnalité peut aussi bien s'inscrire dans une logique purement lucrative (Michelin) qu'à finalité sociale (Coopeos).

On le voit, il existe empiriquement des tendances qui contribuent à réduire progressivement l'omniprésence de la propriété privée dans notre société. Néanmoins, il convient de rester vigilant quant à leur évolution. En effet, si la gestion de communs telle que nous l'avons observée chez Terre-en-vue et Commons Josaphat nous semble pertinente, elle n'est pas nécessairement à l'abri d'autres formes d'exclusion à l'accès à un bien ou à un service. On pourrait, comme le souligne Philippe De Leener, par exemple imaginer qu'un individu soit écarté de l'usage d'un commun sous prétexte qu'il n'est pas membre de l'institution commune. Quant à l'économie de la fonctionnalité, elle n'écarte pas fondamentalement la problématique de la propriété privée et de l'accès à une ressource. En effet, elle n'opère jamais qu'un glissement de la propriété entre le client et le prestataire de service. Qui plus est, si la recherche du profit n'est pas écartée du modèle d'affaires de ce dernier, il y a fort à parier que l'accès à un produit ou un service ne sera pas plus démocratique que dans un business traditionnel de valeur d'échange. Plus que jamais, le changement apparaît comme un ensemble de paramètres (gestion démocratique, propriété commune, etc.) qui doivent coïncider pour « faire mouvement »<sup>25</sup>.

## CONCLUSION

Si nous partons du principe que l'idée de crise est intimement liée à celle du changement, c'est-à-dire « *d'une transition d'une configuration qui est arrivée à ses limites et, ne pouvant plus se maintenir, va être remplacée par un nouveau « mode de régulation* » »<sup>26</sup>, et que cette nouvelle structure sociétale reflète le produit de la lutte entre les forces du marché et les forces sociales, comme nous l'avons expliqué à la lumière des travaux de Karl Polanyi, l'émergence des « nouveaux » modèles économiques et leurs tensions internes font sens. Quelle en sera l'issue ? Nul n'est en mesure de le prédire. Néanmoins, quelques leçons de notre cheminement réflexif peuvent être tirées.

Tout d'abord, il paraît évident qu'un « modèle » peut être associé à une multitude de pratiques, qui sont pourvues de caractéristiques spécifiques à leur environnement, à leur finalité, à leurs valeurs, à leurs acteurs, etc. De ce fait, un modèle n'est pas un ensemble immuable. Il est multiple et évolue au gré d'expérimentations empiriques. Ce qu'il convient avant tout de retenir, ce sont les dénominateurs communs qui nourrissent l'intersection entre les modèles étudiés et l'économie sociale. La volonté de coopérer, de se libérer progressivement de la propriété privée, le désir de co-crée plutôt que de se plier à la concurrence dite pure et parfaite, l'envie d'impliquer les membres d'une communauté dans sa gouvernance, autant de points qui alimentent les « forces sociales » de notre société moderne, sur fond de réciprocité. Des forces sociales qui peuvent aussi bien se cristalliser dans l'économie collaborative, on pense au principe d'open source appliqué aux logiciels « libres », que dans l'économie circulaire, les communs, l'économie sociale ou dans un modèle hybride. Un modèle hybride que nous avons observé à travers nos exemples empiriques, puisque Terre-en-vue, SMart, Coopeos et Commons Josaphat combinent chacun des caractéristiques que l'on peut associer à plusieurs modèles.

<sup>24</sup> VAILEANU-PAUN I. et BOUTILLIER S., « Economie de la fonctionnalité. Une nouvelle synergie entre le territoire, la firme et le consommateur ? », dans *Innovations*, 01/2012, n°37, pp. 95-125.

<sup>25</sup> Pour une réflexion poussée de comment « faire mouvement », lire « Et qu'est-ce que ça change ? Récits de l'économie sociale », *Les dossiers de l'économie sociale*, étude SAW-B, 2014 [disponible sur [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be)].

<sup>26</sup> Propos de Frédéric Lordon recueillis par Sven Ortoli et Coline Ferrarato dans « Un traité économique-politique », *Philosophie magazine*, Hors-série, 2007.

En ce sens, ces exemples témoignent de l'importance et de l'intérêt de l'enrichissement mutuel. Ainsi, pour ce qui est de l'économie sociale, elle peut s'inspirer des plateformes numériques de l'économie collaborative pour changer d'échelle, mais aussi appliquer la logique circulaire à ses processus de production pour contribuer durablement au respect de l'environnement et enfin, redécouvrir et approfondir ses valeurs de gouvernance horizontale à travers la lecture des communs. Et s'il est évident que dans un cas comme dans l'autre, le risque de réappropriation par la logique capitaliste dominante est réel. Il n'empêche, les solutions à un changement économique et social majeur existent. Comme nous l'avons dit, ces « nouveaux » modèles mettent avant tout en lumière les fondamentaux de la vie en société que nous avons en partie délaissés au cours du siècle dernier. Faisons en sorte qu'ils ne soient pas instrumentalisés sous forme de « créations destructrices », pour reprendre Schumpeter.

Pour conclure, prenons un peu de distance grâce aux travaux de l'économiste et philosophe Frédéric Lordon sur ce qui fait « sens » dans notre vie, autrement dit, sur ce qui fait que des individus vont se mobiliser pour contribuer ou non à un changement sociétal. Dans une « société des affects » où nos actes sont guidés par nos émotions, ce qui importe, dit-il, c'est « *l'agencement particulier de nos institutions qui vont déterminer les passions humaines à jouer dans tel sens ou dans tel autre. Comment les intérêts individuels sont-ils configurés, comment sont-ils dirigés ? Qu'est-ce qui leur est présenté comme objets désirables ? Qu'est-ce qui est offert aux individus comme solutions de « réalisation de soi* » ? La fortune personnelle ou la vie selon les valeurs collectives ? ». Selon lui, « *en finance comme ailleurs, si on veut changer les comportements, il faut changer les institutions qui déterminent les comportements* »<sup>27</sup>. Sans souscrire complètement à un tel déterminisme, sa réflexion sur ce qui nous donne individuellement l'impression de faire sens dans notre vie mérite qu'on s'y attarde et souligne l'importance et le poids des institutions qui dirigent notre société et façonnent notre manière de penser et d'agir. Faut-il le rappeler, au-delà des initiatives individuelles et collectives des citoyens, le changement social est aussi éminemment politique.

**Pour citer cette analyse :** Adrian JEHIN et Quentin MORTIER, « A l'intersection des nouveaux "modèles économiques" et de l'économie sociale », *Analyse SAW-B [en ligne : [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be)]*, 2016.

**Mots-clés :** nouveaux modèles économiques, capitalisme, économie circulaire, économie verte, Coopeos, SMart, Terre-en-vue, économie collaborative, communs, économie sociale, Polanyi, propriété, gestion démocratique

---

<sup>27</sup> Ibid.

## LES ANALYSES DE SAW-B



*Les analyses de SAW-B sont des outils de réflexion et de débat. Elles posent un regard critique sur les pratiques et objectifs des entreprises sociales mais aussi sur notre société, nos modes de consommation, de production. Leur visée est de comprendre les réalités, décoder les enjeux et, collectivement, construire les réponses aux difficultés rencontrées par les alternatives économiques.*

*Ces textes sont le résultat des interpellations des acteurs de terrain et de nos recherches. Vous pouvez y contribuer : faites-nous part de vos questions, commentaires et propositions en amont ou en aval de ces textes. Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour aborder, au sein de votre entreprise sociale ou de votre collectif citoyen, les thèmes traités dans ces analyses. Contactez-nous : [info@saw-b.be](mailto:info@saw-b.be)*



SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, est une fédération d'entreprises d'économie sociale qui regroupe plus de 120 membres. Nous cherchons à faire mouvement pour l'alternative économique et sociale.

Nos actions : défendre et représenter l'économie sociale ; soutenir et accompagner des porteurs de projets d'économie sociale ; susciter une réflexion critique à propos des alternatives économiques, avec les travailleurs des entreprises d'économie sociale et avec les citoyens investis dans des initiatives solidaires.

SAW-B est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutes nos analyses sont sur [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be).

